



La FSU vous informe...

Compte-rendu FSU de la réunion ministérielle du 23 août 2022 sur le sanitaire et la rentrée

Quelques informations :

- Personnels vulnérables : circulaires du 9/09/21 reste en vigueur, poursuite du régime d'ASA mais fin du dispositif d'ASA garde d'enfants covidés, on repasse en régime de droit commun pour garde d'enfants malades.

- Pour les élèves, le dispositif reste le même en termes d'éviction pour les cas covidés. Un mail sera envoyé aux parents pour signaler les cas contacts et il est recommandé de faire un test ou auto test à J+2 comme précédemment

- Obligation vaccinale des PsyEN : le cadre juridique n'a pas changé, donc l'obligation demeure, aucune décorrélation n'est envisagée

- Masques : poursuite de la distribution de masques chirurgicaux, les personnels qui le souhaitent peuvent bénéficier d'une première dotation de 50 masques chirurgicaux (61,5 millions de masques envoyés dans les académies), un stock de masque FFP2 est aussi disponible dans les académies et un stock de masques inclusifs est aussi mis à disposition pour les classes ULIS.

Le MEN a longuement insisté sur l'effort que ça représente et le fait qu'il adopte une forme de principe de précaution etc.

- Autotests : poursuite du dispositif de fourniture d'autotests aux personnels par les pharmacies, sur la base d'une attestation, a minima jusqu'à la Toussaint

Ils regardent pour les élèves internes comment ils peuvent faciliter l'achat d'autotests par les établissements

- Reconstitution du dispositif de subventions à destination des collectivités pour l'acquisition des capteurs de CO2. Le dispositif s'est terminé en juillet mais est finalement reconduit jusqu'à la fin de l'année civile 2022. Il n'y a pas eu de nouveau bilan sur le sujet, mais ils sont toujours sur les chiffres "encourageants" avec des taux d'équipement des collèges et des lycées selon satisfaisants (on s'est évité le sketch sur "oui, mais c'est un capteur par établissement")

- Le MEN a demandé aux recteurs de réunir les représentants des personnels pour les informer des modalités de rentrée (présentiel, visio etc).

- Evolution réglementaire sur la qualité de l'air : décret à venir, entrée en vigueur le 1/01/23, évolutions pour les collectivités territoriales *

*obligation d'évaluation annuelle des moyens d'aération : vérification du système de ventilation, bon fonctionnement des fenêtres, mesures de CO2

*obligation de diagnostic régulier de la qualité de l'air (identification et réduction des sources de

pollution etc)

*campagne de mesures systématiques après des travaux

- dans chaque école et établissement, plan élaboré pour améliorer la qualité de l'air intérieur

Il est assez clair que cette évolution est le résultat de toutes les interventions syndicales pour pointer les problèmes de la qualité de l'air. Nous avons quand même posé la question du suivi concret de ces évolutions, cela fera l'objet de prochains échanges et de prochaines réunions.

Le texte est porté par le ministère de la transition écologique.

Le ministère de la santé a pointé les indicateurs encourageants de cet été, en comparant avec les étés précédents pour la France ou les autres pays européens, nous sommes dans une dynamique positive (les étés précédents, on voyait d'autres pays déjà touchés par des variants). Il y a une forme de prudence en disant qu'il ne s'agit pas de faire de "pari sur l'avenir" mais de constater aujourd'hui que les indicateurs sont bons.

L'Éducation nationale va organiser les premières semaines les remontées de cas de Covid pour surveiller la rentrée, mais sans en faire la publicité.

Une communication ministérielle sera faite envers tous les personnels mercredi.

Benoît Teste

Secrétaire Général de la FSU